



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité des sapeurs-pompiers après un dépôt de plainte

Question écrite n° 16655

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les risques de plus en plus grands que prennent les sapeurs-pompiers lorsqu'ils vont porter plainte après avoir été victimes d'agression durant une intervention. En effet, ils sont de plus en plus souvent l'objet de représailles de la part de leurs agresseurs. Intervenant dans le cadre de mission de service public, tout doit être mis en œuvre afin de les protéger alors qu'ils sont au cœur même du dispositif de secours. L'utilisation de leur matricule, plutôt que de donner leur nom peut-être, selon M. le député, une solution satisfaisante afin de leur offrir un anonymat indispensable à leur sécurité. Il souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16655

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1044

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)